L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 17 MAI 1900. NUMERO 15

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis............ $1.00
Europe (compris le port)............ 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne............ 12c
Chaque insertion subséquente............ 8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

LA GUERRE.

La marche en avant de Lord Robert a jusqu'à ce jour été couronnée du succès le plus complet.

Coup sur coup et presque sans bataille, excepté pour les premiers jours, son armée a passé la rivière Wet, puis la rivière Sand et finalement dimanche dernier il entrait à Kroonstadt, siége du gouvernement de M. Steyn depuis la prise de Bloemfontein

Les Bœrs se sont retirés graduellement devant les troupes de Lord Robert, et n'ont même pas essayé de défendre Kronstaadt.

Le succès de Roberts est du a deux causes. D'abord à ce qu'il a su attendre et se préparer à Bloemfontein ; il ne s'est mis en route que le jour où il a eu ses hommes et ses convois organisés.

Il a marché alors de l'avant, ayant pour avant garde la cavalerie de French dont le rôle a consisté à manoeuvrer pour menacer et déborder sans cesse les ailes des diverses positions boers

En un mot, la marche a été habilement conduite et grâce a French le succès a été remporté presque sans combat, ou du moins avec des pertes très minimes.

Mais il semble bien que le succès de Lord Roberts ne soit pas uniquement dû à son habile tactique : Il est bien évident que les Bœrs n'avaient nullement l'intention de résister d'une manière sérieuse dans cette contrée Leur tactique se borne à offrir une résistance juste suffisante pour pouvoir profiter de toute fausse manœuvre qui se présenterait, mais sans jamais risquer aucun combat décisif.

Aujourd'hui le président Steyn a transporté le siège du gouvernement à Heilbronn au Nord-Est, dans une contrée fort accidentée, où viennent mourir les derniers contre-forts des Drakenberg; en même temps cette position permet la concentration des troupes bœrs du Natal avec celle de l'Orange.

Cette concentration est d'autant plus necessaire que le general Buller vient de reprendre l'offensive dans le Natal, Mardi il s'est emparé de Dundee.

Ainsi les Bœrs vont avoir à faire à l'armée de Robert qui compte au moins 40,000 hommes, et à celle de Buller dont l'effectif est de 30,000.

Entre ces deux armées manœuvre le général Hunter avec 10,000; jusqu'à présent les bœrs l'ont occupé dans les environs de Taba-Chum, mais vraisemblement, ils vont être obligés de se replier et Hunter va bientôt assurer la communication entre Robert et Buller.

Il ne faut pas oublier non plus le corps de Plumer qui se dirige sur Mafeking et enfin le mystérieux détachement envoyé par Beira au Nord du Transvaal, et dont on n'entend plus parler.

En resumé la situation est grave pour les Bœrs ; ils ne peuvent sans danger d'être cernés, resister longtemps dans la région où ils manœuvrent actuellement, bien qu'elle soit emminemment favorable a leur tactique.

Les Canadiens ont joué un rôle important pendant la marche de Lord Robert ; ils ont d'ailleurs failli passer un mauvais quart d'heure, dans une occasion, près de la rivière Zand

Les Bœrs ont ouvert sur la colonne de Hutton un feu si bien nourri que leur 8 ou 10 canons semblaient centuplés. Ils ont ensuite tenté de cerner les Anglais.

Le général Hutton a battu en retraite faisant plusieurs milles poursuivi l'épée dans les reins par les Bœrs dont l'attaque n'a faibli qu'au moment où un renfort de cavalerie anglaise est entré en scène.

A la nuit tombante, les Bœrs ont renoncé à la poursuite et ont permis au général Hutton de traverser la Zand.

Le Colonel Otter signale les nombreux cas de fièvre qui déciment le contingent canadien, plusieurs ont déjà succombé.

Les correspondants des grands journaux nous apprennent que les proclamations de lord Roberts ont eu peu d'effet pour la pacification de l'Etat d'Orange. Il ne reste dans les districts envahis par nos troupes que des femmes et des enfants et encore les plus petits et les plus faibles. Tous les hommes et jeunes gens sont avec leurs commandos. Parlant de la prisee de Smaldeel, qui est un petit village de bien peu d'importance, les correspondants expriment leur surprise de voir la facilité avec laquelle les Bœrs s'échappent avec leurs transports sous l'œil même de nos troupes et à la portée de nos canons Lorsque nos troupes sont entrées dans Smaldeel le convoi des provisions des Bœrs n'en était parti que cinq minutes auparavant. Lord Roberts auquel quelques correspondants ont demandé pourquoi il ne poursuivait pas les Bœrs, aurait répondu qu'il ne voulait pas fatiguer, ni sacrifier ses chevaux pour gagner un avantage comparativement minime: la prise d'un convoi qui aurait fait peu de tort à l'ennemi

Ces précautions de Roberts n'empêchent pas cependant la destruction de noc chevaux de marcher à grands pas. La fatigue el la maladie les déciment rapidement.

CORRESPONDANCE

SAINT-ADOLPHE

Ecole Ste Claire

7 Mai.—Avant hier notre école était en fête. Sous la présidence du Révérend M Turcotte et de Messieurs P. Delorme, Ph. Lagacé et T. Landry, commissaires, a eu lieu la proclamation des notes et la distribution des bulletins mensuels. A cette occasion notre instituteur M. Ld. Lacombe avait préparé une charmante petite séance dont voici le programme :

Entrée : 1o. Partout le canon gronde, Mme E. C. et L. C.
2o Dialogue sur le bon pasteur Mme E. C. et R A. G.
3o. The bird song, par Melle N. C.
4o. L'orpheline par Melle R. A. G.
5o. The see-savo Melle L. C.
6o. Le rosier sans épines Melle L. C.
7o. Les fleurs M. E. C. et Melles R. G., M. L. C. L. C., N. C
8o. La reine des fleurs Melle M. L. C
9o. Dialogue sur le prêtre Melle L. C. et M. L. C.
10o. Le Canada, M. E. C.
11o. The old man and the dog M. T. C.
12o. Légende de sœur Béatrix Melle B. A. G.
13o. Mon Dieu donne l'onde au fontaines. Chœur.
14o. Distribution des bulletins.
15o Mes douze ans à N. D, du S. C. M. E. C.
16o. Adresse à M. le Curé et Messieurs les Commissaires.
17o. Nos voix nos cœurs. Chant à l'unisson.

Le tout a été parfaitement réussi et nous ne pouvons que féliciter M. Lacombe du succès obtenu et surtout du progrès que font les élèves de l'école Ste Claire.

La fête était rehaussée par une nombreuse assistance. Parmi les personnes présentes nous avons avons remarqué; M. Camyré, ancien préfet, M. et Mme Louis Leblanc, M. et Mme Galarneau, Mme Coupez, Mme Chatfield, Melle P. Landry etc.

Le résultat mensuel suivant a été proclamé.

1RE CLASSE

Maximum des points 140.
M. E. Coupez 116.
Melle B. A. Galarneau 112.
Melle M. L. Galarneau 99.
Melle M. Drever 97.

2ME CLASSE

Maximum 125.
Melle M. Courchène 107.

3ME CLASSE

Maximum des points 100.
Melle M. L. Courchène 97.
Melle L. Coupez 86
Melle T. Chatfield 74.
Melle N. Chatfield 73.
Melle L. Courchaine 58.

4ME CLASSE

Maximum de points 60.
Melle A. Galarneau 49.
Melle S. Chatfield 45.
Melle E. Courchaine 40.
Melle J. Galarneau 10.

5ME CLASSE

Maximum des points 50.
Melle E. Renaud 45.
Melle A. Renaud 43.
Melle C. Coupez 30.
Melle J. Renaud 30.

6ME CLASSE

Témoignage de bonne conduite à Melle Georgette Courchaine et Eva Renaud.

Curieuse origine

Les drapeaux de toutes les notions flottent à l'Exposition et un peu partout, sur les boulevards.

Certains d'eux ont une histoire intéressante:

Tel est, par exemple, l'étendard danois, le plus ancien de tous; il date de sept siècles. La légende veut que la croix blanche qu'il porte sur fond rouge ait été inspirée au roi Waldemar par une croix qu'en un moment critique il aperçut dans les cieux.

Tel est le drapeau espagnol, dont l'origine remonte à la bataille où fut tué Geoffroy, comte de Barcelone. Le roi Charles-le-Hardi trempa ses doigts dans le sang du comte et teignit de rouge sa bannière dorée. Ce drapeau transformé—deux bandes rouges horizontales separées par une bande janne—devint l'ecu de Barcelone, puis celui d'Aragon, et finalement passa au rang d'emblème national.

Une innovation

Une innovation a été intoduite dans l'artillerie française qui sera pourvue d'obns produisant beaucoup de fumée. Jusqu'à présent la poudre contenue dans les obus sera employé en temps de guerre contre l'artillerie ennemie, et l'épaisse fumée qu'il dégagera génera considérablement le tir de celle-ci L'adoption de ce nouveau projectile est la conséqnence de l'emploi de la poudre sans fumée

Autrefois, avec l'ancienne poudre, la fumée qui se dégageait après chaque coup de canon produisait un effet analogne. Les essais faits avec les nouveaux obus ont permis de constater qu'après l'éclatement de ces derniers les canons ennemis se trouvaient entourés d'un nuage de fumée qui les empêchait de viser.

L'armée et la marine seront pourvues de ces obus

L'Eglis Catholique aux Etats-Unis

Le Directoire Catholique qui vient d'être publié contient les statistiques des différents diocèses des Etats-Unis. Ces statistsques montrent que la population catholique des Etat-Unis se monte à 10,129,677 Le clergé consiste en 14 archevêques, 77 évêques, et 11,636 prêtres. Il y a 8,600 prêtres séculiers et 2,976 prêtres de communautés religieuses telles que les Dominicains, Franciscains, Oblats, Rédemptoristes, Jésuites, Bénédictins, Paulistes, etc. Le nombre des églises est de 10,339 et 3,890 missions.

Il y a 10 universités catholique, 30 séminaires sécnliers, 79 séminaires religieux, 178 collèges pour garçons 662 académies pour filles, 251 orphelinats avec 25, 453 orphelins, et 827 maisons de charité. Pendant l'année la population catholique a augmenté de 222,265, le nombre de prêtres a augmenté de 517 et les églises de 337.

Les Prochaines Elections

Paroles de Sir Wilfrid Laurier au banquet de Sir Richard Cartwright.

"Nous aurons très prochainement un appel au peuple. Nous ne sommes pas ici, Sir Richard et moi, pour vous dévoiler les secrets du cabinet ; mais que l'appel au peuple ait lieu cette année ou que nous ayons encore une session, le Parlement actuel ne peut en avoir pour longtemps à vivre.

"J'ai raison d'espérer et de croire que la province de Qnébec, en dépit dees appels de Sir Charles Tupper, fera son devoir en 1900 ou 1901 aussi bien qu'elle l'a fait en 1896. J'ai aussi raison d'espérer et de croire que la province d'Ontario fera mieux qu'elle n'a fait. Je sais que cette province est fortement gênée par le gerrymander. mais malgre cet obstacle la province d'Ontario peut faire mieux qu'en 1896.

Je ne veux pas faire de vantardises, mais il y a des prenves, et elles sont nombreuses, qui indiquent que nous pouvons compter sur une majorité dans toutes les provinces du Dominion —"La Patrie."

Une Decision du Sacre College.

Nous empruntons à M Cornely, l'un des écrivains Catholiques les plus en vue de France les réflexions si judicieuses qui suivent.

"Une note envoyée de Rome "au Temps" avec une solennité officielle, et que pour notre part nous avons pu vérifier, affirme que si les Pères Assomptionnistes ont abandonné la "Croix," ce n'est point sur un ordre du Pape désireux de complaire au gouvernement français. La Congrégation romaine des évêques et des réguliers, convoquée en assemblée plénière, a décidé que dorénavant, en aucun pays, une congrégation religieuse ne pourrait s'occuper d'œuvres politiques telles que les journaux, les associations électorales.

L'esprit dans lequel cette décision a été prise est naturellement inspiré par les intérets de l'Eglise et le souci de sa grandeur. Il est bien certain, en effet, que si le clergé séculier ou le clergé régulier prenaient part aux luttes politiques, ils partageraient la fortune des partis que bataillent, et qu'ils seraient victorieux ou vaincus avec leur parti. L'Eglise ne peut pas courir de pareilles chances et affronter de tels hasards.

Sans compter que bien peu d'hommes ont l'esprit assez large pour séparer le prêtre de la religion et pour continuer à croire, lorsque ceux qui enseignent leur paraissent indignes. Il en résulte que presque toujours les âmes perdent la foi lorsqu'elles ne peuvent plus respecter le ministre de Dieu. Là est le gros danger de l'immixtion des congréganistes dans la politique. Ce danger va disparaître grâce à un tact merveilleux et séculaire.

Voici le seul inconvénient de cette combinaison. Depuis que Léon XIII a déclaré que l'Eglise pouvait et devait s'accommoder de toutes les formes de gouvernement, des personnes dont la bonne volonté dépasse de beaucoup l'intelligence priaient avec ferveur pour obtenir du Ciel la conversion du Pape. Les voilà obligées maintenant de solliciter avec beaucoup plus d'activité et d'efforts une grâce évidemment plus difficile a obtenir: la conversion du Sacré College tout entier, qui parait animé des mêmes sentiments que le Saint-Pére."

A l'occasion de la St. Jean Baptiste le Rév. Père Blais O.M. I., a l'intention d'organiser une excursion qui partira de la gare Windsor, à Montréal pour Winnipeg et l'Ouest le jeudi 21 juin à 9.45 du matin.

Des prix réduits seront faits pour l'aller et retour jusqu'à Edmonton.

Espérons que beaucoup de nos compatriotes de l'Est se laisseront tenter et voudront visiter l'Ouest.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 17 Mai 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

Abominables gredins!

L'interpellation dernière de M. Dugas aux Communes, aura nous l'espérons pour effet de désiller bien des yeux et de rendre manifeste le but réel, but odieux, de toutes ces interpellations qui se succèdent depuis quelque temps.

Voici en effet le texte de cette interpellation :

"Le premier ministre sait-il que le Bureau des commissaires des Ecoles Publiques du Manitoba ne permet pas aux catholiques d'exposer à la vue des enfants dans leurs écoles des images religieuses, des statues ou autres emblèmes religieux et que le dit Bureau refuse aux Religieuses qui enseignent le droit de porter leur costume et leurs insignes pour enseigner dans les écoles subventionnées par l'Etat comme l'a déclaré le président du dit Bureau parlant aux délégués catholiques, dans l'entrevue du mois d'avril dernier ?

"Dans ces conditions, le premier ministre considère-t-il que le règlement du mois de novembre 1896 et la législation provinciale subséquente de 1897 au sujet des écoles rend pleine et entière justice aux catholiques du Manitoba ?"

Nos concitoyens du Manitoba, se contenteront de hausser les épaules de pitié, eux qui savent ce qui en est ; mais l'on admettra qu'auprès de nos compatriotes de Québec, de telles interpellations peuvent causer un légitime émoi, et faire naitre au moins le doute.

Nous croyons donc nécessaire de protester énergiquement et d'opposer aux mensonges intéressés de M. Dugas, les faits eux mêmes, et cela non point dans l'espérance de confondre le député de Montcalm et ses pareils car il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre, mais bien uniquement pour l'édification de tous les gens honnêtes et sensés désireux de connaître la vérité

Nous avons eu durant la récente campagne électorale l'occasion de pénétrer souvent dans les écoles de nos paroisses catholiques, où avaient lieu les réunions électorales, et nous avons partout pu constater la présence de nombreuses images de sainteté et de statues; nous en pourrions citer plusieurs dont le mur de fond présentait l'aspect d'une véritable petite chapelle.

Nous ne savons point qu'aucune observation ait jamais été adressée à ce sujet, par qui que ce soit.

Notons en passant que M. Dugas semble ignorer les notions les plus élementaires des choses manitobaines quand il parle "du bureau des commissaires des Ecoles publiques du Manitoba."

Peut être veut-il désigner par là l'Advisory Board ?

Quand à la seconde partie de son interpellation il suffit pour lui répondre de le renvoyer à la lettre de M. Stewart Mulvey, rendant compte des conditions auxquelles s'est arrêté le bureau des commissaires des écoles publiques de Winnipeg.

Il verra par là qu'il n'a été nullement question des costumes des religieuses, et que le bureau s'est declaré prêt à engager les professeurs qui enseignent actuellement dans les Ecoles Catholiques de Winnipeg, à la seule condition qu'ils remplissent les conditions de qualifications et d'aptitude.

Il ne saurait y avoir de termes trop énergiques pour flétrir les odieuses menées de M. Dugas et consorts.

Ces gens là sont les pires ennemis que nous puissions rencontrer ; ils attisent le feu, et font tout en leur pouvoir pour éveiller les passions, alors que tout notre espoir réside dans l'apaisement.

Vous verrez que les journaux de la "bonne presse" se garderont bien de reproduire ces déclarations absolument exactes :

Mais cela seul suffit pour prouver aux gens de bonne volonté toute l'hypocrisie de ces prétendus défenseurs des autels.

Les Taxeux

Toujours les mêmes, ces bons conservateurs; ce n'est pas sans raison qu'à Québec on les nomme les TAXEUX.

Au Manitoba, ils sont à peine au pouvoir depuis 6 mois et leur premier soin, est d'établir des taxes nouvelles.

Le budget pour l'année 1900, deposé l'autre jour sur la table de la Chambre, prévoit en effet, trois nouvelles taxes.

1o. Taxe muninicipale montant à $20,000.

2o. Taxe sur les corporations montant à $50,000.

3o Taxe sur ces les chemins de fer montant à $100,000.

Et malgré ce joli chiffre de $170,000 d'impôts supplémentaires, le budget se chiffre par un déficit de $190,043.

Ce n'est d'ailleurs qu'un commencement, car il faudra bien aussi inventer quelqu'impot nouveau pour remplacer le revenu. des Licences que la loi de Prohibition va probablement supprimer.

Les conservateurs semblent avoir pris pour devise le refrain de Rudgard Kipling.

PAY, PAY, PAY.

Paye baptiste. Ça coute cher, le plaisir d'être gouverné par les conservateurs.

Cet article 7

La publication officielle des correspondances échangées entre les Catholiques de Winnipeg et les commissaires des Ecoles de la ville, a paru la semaine dernière.

De la lecture de ces documents, se dégage l'impression bien nette que si l'accord n'a pu se faire, c'est uniquement dû au peu de bienveillance dont a fait preuve le Bureau des Commissaires de Winnipeg.

Il suffit pour le prouver de citer le texte même de la réponse dernière des Catholiques.

"Lorsque nous avons ouvert ces négociations, nous connaissions parfaitement la loi des Ecoles publiques, et nous vous avons approché avec les meilleurs disposition amicales, dans l'espoir qu'un règlement à l'amiable était possible, ce qui ne pouvait avoir lieu que par une interprétation liberale de la loi."

La clause sur laquelle se sont appuyés les commissaires des Ecoles de Winnipeg, pour motiver leur refus est la clause 7 du règlement, de 1897.

C'est, de leur part, faire preuve de bien mauvaise volonté, car cette clause ne justifie nullement leur manière de voir.

Voici en effet cette clause 7.

"On ne séparera les enfants par dénomination religieuse durant les heures d'enseignement laique."

Pour juger de la valeur d'une clause et de l'esprit de la loi, il ne suffit point de la considérer isolement, il faut la rattacher à l'ensemble de la loi.

Or, que voyons nous. Les 8 articles qui precédent traitent de la manière de conduire l'enseignement religieux, (1) fixent les heures de cet enseignement, (2) ainsi que les jours, (3) déterminent les conditions qui autorisent l'emploi d'instituteurs catholiques, (4).

L'article 5 indique la manière de procéder dans les écoles où se trouvent des enfants de diverses dénominations religieuses,et prescrit leur séparations pour cet enseignement.

L'Article 6 fixe les pouvoirs du Département d'Education à cet égard.

Si l'on veut bien refléchir l'on voit que cet article 7 venant après cet article 5 qui prescrit la séparation des enfants pour l'enseignement religieux, dans les écoles ou se trouvent des élèves de différentes denominations religieuses, est simplement un paragraphe explicatif, pour expliquer que dans ces mêmes écoles, la séparation qui a lieu durant l'enseignement religieux ne doit point avoir lieu pour les autres heures de classe.

Mais cet article n'a aucun caractère restrictif général; indubitablement et nettement, il s'applique aux seules écoles où se trouvent déjà des élèves appartenant à differents cultes; il ne pose nullement le principe qu'il ne puisse pas y avoir des écoles fréquentées par les élèves d'une seule dénomination.

La preuve évidente en est dans l'existence même de la plupart de nos écoles de campagne.

D'ailleurs les catholiques de Winnipeg, n'ont jamais émis la prétention de n'admettre aucun élève protestant; tout au contraire, aujourd'hui même, plusieurs enfants protestants suivent les cours de ces écoles.

Plus l'on étudie cette question et plus l'on reste convaincu que la malveillance seule, et non le règlement a été la cause de l'échec subi par les catholiques de Winnipeg dans leurs très louables tentatives de conciliation.

Un fameux canard.

Les nombreuses théories de canards migrateurs qui traversent notre ciel par ces beaux jours de printemps, paraissent exercer une certaine influence sur l'inspiration dont s'enfièvrent les cerveaux assoiffés d'inédits des journalistes à court de copie, et voilà comme, les canards éclosent avec une spontanéité si imprévue, dans les colonnes de certaines gazettes, en ces jours de printemps.

Le dernier éclos de ces volatils a eu un certain retentissement et l'émoi semble avoir été considérable, qu'il a soulevé parmi nos bons bleus.

On annonçait en effet, la candidature certaine de Sir W. Laurier dans Provencher aux prochaines élections fédérales.

C'est là sans doute, l'invention d'un journaliste facétieux qui à voulu se payer la tête de M. A. A. C. LaRivière.

Il y a en vérité des gens bien cruels parmi le monde, pour venir ainsi troubler les copieuses digestions du député de Provencher !

Car, comme bien vous pensez, le coup est allé droit au cœur de notre homme ; et depuis, il déclare pompeusement aux reporters qui veulent l'entendre, qu'il ne craint pas la candidature de Sir W. Laurier ; lui ! Monsieur A. A. C. LaRivière, n'en ferait qu'une bouchée !

Assurément nous croyons M. LaRivière de taille à rééditer la fable de Jonas et de la baleine ; le député de Provencher est tout désigné pour remplir le rôle de la baleine. Mais une élection n'est point une opération gastronomique, surtout pour les candidats !

Malgré toute sa jactance et sa vantardise, le doux A. A. C. LaRivière, plus généralement connu sous le sobuquet du député La Blague, sait fort bien que si jamais Sir W. Laurier se présentait dans Provencher, lui A. A. C. malgré son poids apparent serait balayé comme l'est, feuille tombé, par le vent d'automne.

La fameuse majorité de 1896, sur laquelle la PRESSE appuie sa confiance, est un trompe l'œil. Elle est due uniquement à l'impopularité du concurrent de M. LaRivière, anglais, inconnu de la population française qui forme la majorité, l'énorme majorité de l'électorat de ce comté.

Cette fantastique majorité, n'est qu'une bandruche gonflée de vent, la moindre piqure d'épingle la fera crever.

Ce serait en vérité faire trop d'honneur à M. LaRivière que de lui donner pour concurrent une personnalité comme celle de Sir W. Laurier !

Point n'est besoin d'un effort si disproportionné ; il suffira du premier bon libéral venu, pour renvoyer M. A. A. C. LaRivière planter ses choux.

'Comme un boeuf maigre'

Avec les chaleurs caniculaires dont nous jouissons depuis quelque temps, il fallait s'attendre à voir surgir quelques cas d'hydrophobie.

De fait, le rédacteur du MANITOBA donne dans son dernier numéro, des signes évidents d'un nouvel accés de rage, et comme toujours, en semblable occurence, il aboie contre M. d'Hellencourt.

La chose ne vaut guere d'être signalée, pour elle même ; l'on sait depuis longtemps combien sans conséquence est ce jeune écervélé.

Mais l'on ne saura jamais jusqu'à quelle profondeur atteint son inconscience

Un des termes favoris qu'affectionne le rédacteur du MANITOBA a l'egard du rédacteur de L'ECHO est celui de "muscadin."

C'est délicieux et bien caractéristique de la part d'un jeune poussin frais émoulu des bancs du collége, à l'égard d'un homme qui pendant sept années à gagné sa vie à la force du poignet, comme le plus pauvre des habitants.

Que dites-vous de ce jeune blanc-bec, qui n'a jamais touché une hache de sa vie, qui n'a jamais mis la main à une charrue, qui ne saurait pas reconnaitre un champ de blé en herbe, d'un champ d'orge, qui en un mot compte-jusqu'à ce jour, ses états de service au nombre de fonds de culotte usés peu lui sur les bancs, et qui s'en vient traiter de muscadin, un homme qui après avoir porté pendant dix ans l'uniforme d'officier a pendant 7 ans lutté en sa qualite de colon avec toutes les misêres de la vie agricole.

Il faut un fier toupet, direz vous, ou une rare inconscience. Ce n'est pas le tonpet qui manque à ce jeune présomptueux, mais bien la sentiment de la pudeur la plus élementaire.

A la campagne, l'on a une expression charmante pour désigner un individu de cette espèce :

On dit "qu'il est effronté, comme un bœuf maigre."

Notes Editoriales

Les braves gens du MANITOBA semblent fort inquiets de voir les libéraux français s'organiser en vue des élections prochaines.

Il semblent fort désappointés de ne pouvoir connaître ce qui se passe;

"L'ombre qui environne le conseil est si opaque, que l'on n'a pas encore pu savoir le nom de ses membres" écrit le MANITOBA;

Pauvres gens, il sera toujours assez temps pour eux d'être renseignés !

En attendant le résultat des prochaines élections, laissons les vivre avec leurs illusions.

Qu'ils se dépêchent de jouir de leur reste; le réveil pénible qui les attend, viendra, encore trop tôt à leur gré.

Le MANITOBA a des trésors d'indulgence qu'on ne soupçonnerait guère.

Il appelle une "gaminerie" l'action des soldats du "Royal Canadian Dragoon" brulant à Toronto, Sir W. Laurier en effigie, après l'avoir pour la circonstance habillé en "habitant."

Entre gamins fanatiques, on doit naturellement être indulgents.

Suivant le MANITOBA, c'est le GLOBE, journal liberal de Toronto qui aurait inspiré la susdite gaminerie à l'égard du chef respecté de tous les libéraux !

Pauvre MANITOBA ! il a decidement atteint les bornes permises à l'inconscience et à la stupidité !

Le doux M. H. J Macdonald, dont le MANITOBA nous vantait la bienveillance envers les Canadiens français, a dans l'espace de 6 mois, démis deux employés Canadiens français et les a remplacés par des Anglais.

Mais le MANITOBA s'est bien gardé de souffler mot; et il continue à nous vanter la bienveillance du chef conservateur !

AVIS.

Le 22 mai courant, aura lieu à Stonewall, à 1 heure de l'après midi; une grande réunion des libéraux du comté féderal de Selkirk en vue de compléter l'organisation.

La Californie et les Doukhobors

Nous croyons devoir reproduire les passages suivants d'une correspondance parue dans le WITNESS; elle contient des renseignements précieux sur la Californie, que beaucoup liront avec intérêt et surtout avec fruit.

Voici comment s'exprime le correspondant :

"Il y a quelques semaines les journaux de Los Angelos nous annonçaient l'arrivée ici de délégués des Douchobors du Manitoba, à la recherche de terres pour la colonisation. Nos compagnies de chemin de fer les ont traités aux petits soins et les ont transportés partout où elles avaient des terres à vendre. Les délégues sont venus ici pendant notre saison des pluies, et, la campagne était alors attrayante avec son manteau de verdure et de fleurs au milieu de l'hiver. Les betteraves à sucre commencaient à sortir de terre, et on fit voir en même temps aux Douchobors les usines où l'on travaillait la betterave. Les délégués furent empoignés, et crurent avoir enfin découvert un paradis terrestre. Ils repartirent en toute hâte annoncer la bonne nouvelle au Manitoba. Mais s'ils revenaient maintenant, au milieu d'avril, ils ne reconnaitraient plus le pays. Il n'est pas tombé de pluie depuis qu'ils sont partis d'ici, tout est séché, brûlé, ruiné sur les terres qui ne sont pas irriguées et ne peuvent pas être arrosées. Sur la côte, grâce aux brumes de l'océan, les betteraves sont assez belles, mais sur les terres à l'intérieur c'est bien different—l'orge n'est long que de quelques pouces et tout échaudé ; on le fait manger aux animaux, sur pied

"Vouloir juger de la valeur de nos terres pendant la saison des pluies de l'hiver, réserve des mécomptes. Le meilleur temps pour en avoir une idée exacte est le milieu de l'été, alors que les produits arrivent à leur maturité. A tous ceux qui sont venus me consulter au sujet de l'achat de terres, j'ai toujours conseillé de n'acheter que celles sur lesquelles il y avait de l'eau pour l'arrosage, car on ne peut ici se fier sur les pluies Nous sommes à la troisième année de sécheresse pendant la saison d'automne, et nos récoltes en souffrent. Nos vergers qui font notre richesse, sont arrosés tout le long de l'année, mais cela coûte beaucoup d'argent. De plus ces terres se vendent très cher, de $200 à $1,000 l'arpent et il est fort douteux que les Douchobors pourraient en acheter et faire les frais de les arroser. Les terres que les compagnies de chemin de fer offrent à $1.25 de l'arpent ne sont pas des terrains propres à l'agriculture. Elles sont trop cher à n'importe quel prix. Elles ne valent quelque chose que comme terrains miniers ou pour l'élevage des bestiaux, deux industries qui demandent de forts capitaux.

"Je vous écris ces lignes dans l'espérance qu'elles épargneront des désappointements et des souffrances, à des habitants du Canada qui pourraient être tentés par les rapports des délégués Douchobors ou par les agents de nos compagnies de chemin de fer qui ont intérêt à peupler le pays, et par la augmenter leur trafic. Les lecteurs de votre journal devront être sur leurs gardes."

T. W.

16 avril 1900.
Los Angelos, Californie.

AVIS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Cie "Manitoba Dairy Limited."—aura lieu au bureau de la Compagnie le Samedi 26 mai à 3 heures de l'après midi.
Winnipeg le 25 avril 1900.

CARTES PROFESSIONNELLES.

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. — Agent pour la vente de terrains aux environs de St-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix.
SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435, rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Audessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

C. P. BANNING, D.D.S., L.D.S
DENTISTE
204 MCINTYRE BLOCK.
Heures de bureau, 9-12 a. m., 2-5 p. m.
Phone 110.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main.



CONTRAT DE MALLE

Des Soumissions cachetées adressées au Maître de Poste général, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le Vendredi 8 juin prochain pour le transport des malles de sa Majesté, d'après contrat défini pour quatre années, deux fois par semaine, aller et retour, entre Richland et Winnipeg via, Millbrook, Dundee, Dufald, Plymyton et Suthwyn, a partir du 1ier juillet prochain.

On peut prendre connaissance des avis imprimés, contenant les informations supplémentaires quant aux conditions du Contrat en question, et se procurer des blancs deformules de sonmission au Bureau de Poste de Winnipeg et au Bureau de l'étineraire fixé.

Bureau de l'inspecteur du Bureau de Poste de Winnipeg, 27 Avril 1900.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureau de Poste.

DEMANDE D'EMPLOI

Monsieur parlant les deux langues, dûment qualifié, muni de bonnes références, libre au commencement de juin, désire renouveler engagement dans école française de préférence. S'adresser à M. le Curé de Bruxelles.

L'Incendie de Hull.

Les secours envoyés de toutes parts ont permis de venir en aide d'une maniere effective aux miseres sans nombre, resultats de ce sinistre. On dit que le feu a pris naissance dans la maison de M. Antoine Kirouac, rue Chaudière, Hull. On dit que Mme Kirouac était occupée à allumer son poêle, lorsque soudain la cheminée prit feu, puis le toit, puis les maisons environnantes. Comme le vent soufflait très fort, l'incendie devint bientôt hors de contrôle.

L'endroit où le feu a commencé se trouve situé à environ un quart de mille de la rue Main. Le vent soufflant avec violence au nord-est transporta les flammes dans un enclos de bois et parmi les scieries situées sur les deux rivages des chûtes de la Chaudière. A 11.30 heures, le feu avait déjà consumé une partie de la rue Main

M. L. N. Champagne pour la santé duquel on avait éprouvé des craintes sérieuses, est absolument remis, et les temoiguages de sympathie de ses nombraux amis doivent le consoler d'avoir été si cruellement éprouvé par le fléau.

Oncle Paul

Quelques détails peu connus sur l'Oncle Paul:

Le président Krüger est un des plus acharnés travailleurs qui soient au monde. Il ne donne que huit heures par jours sur vingt-quatre aux loisirs, au sommeil et aux repas. Les seize autres heures, il les consacre intégralement, sans une minute de défaillance, à l'expédition des affaires publiques.

Mais—la Société contre l'abus du tabac en sera toute contristée il fume comme une locomotive. Il a sur sa table une dizaine de pipes toujours chargées, qu'il allume successivement et qu'il fait flamber sans interruption. Il fume tellement qu'il en a la vue affectée, l'œil trouble et les paupières enflammées.

Les excès tabagiques du président sont un sujet de continuelles disputes entre sa femme et lui. Il se venge de temps à autre des reproches qu'il sait justes, mais qui l'ennuient, de la façon suivante: Mme Kruger prise. Il arrive parfois qu'alors qu'elle sermonne son mari elle pose distraitement sa tabatière sur un meuble: Kruger s'en empare et la met dans sa poche. Le sermon terminé, Mme Kruger se met à chercher l'objet par toute la pièce; son mari suit tous ses mouvements d'un regard amusé, en se frottant les mains. Quand la plaisanterie lui parait avoir assez duré, l'Oncle Paul replace adroitement la tabatière en évidence; Mme Kruger la voit et s'attire cette réflexion:

—Ma chère, vos yeux deviennent aussi mauvais que les miens. Vous abusez aussi du tabac.

Nouvelle Invention

Nous donnons plus bas une liste de brevets récemment accordés par les gouvernement canadien et américain, obtenus par l'entremise de Messieurs Marion & Marion, édifice de la New York Life, Montréal.

CANADA

67,124—Benjamin Eastman, Carsonby, Ont. Appareil pour élever l'eau au moyen d'air comprimé.

67,131—Charles Houzel, Alma, Assiniboine, Faucheuse perfectionnée.

17,130—Richard Barnes, Lauder, Man. Harnais.

ETATS UNIS

648,434—Camille Richard, Montreal, P. Q. Frein de chars.

648,459—Joseph Orson Hébert, Montréal, P. Q. Jouet.

648,650—Henry James Bickle, Gladstone, Man. Boucle de harnais.

Des jeunes filles pleines de sante

Deviennent souvent lanquissantes sans cause apparente

Le sang est un élément vital, on doit le conserver pur, riche, et rouge. C'est le seul moyen d'assurer aux jeunes filles une santé parfaite.

Dans les premiers jours de sa nubilité, toute jeune fille, quelle que soit sa position sociale, devrait être enjouée, gaie et heureuse; elle devrait avoir le pas alerte, l'œil vif et les joues roses. Malheureusement il n'en est pas ainsi dans notre pays, du moins pour le grand nombre, Plusieurs ont pour partage une santé débile; l'appétit et l'haleine manquent, le moindre travail les fatigue, elles peuvent à peine monter un escalier, sans avoir des battements de cœur. Si elles consultent un médecin, il leur dit qu'elles sont anémiques, ce qui veut dire en bon français "pauvres de sang": et à moins de réparer leurs forces par un puissant tonique qui enrichit le sang et fortifie les nerfs, telles que les Pilules Roses du Dr Williams, elles dépérissent et s'en vont à une mort certaine; le bien, opéré par les Pilules Roses du Dr Williams dans des cas semblables est mis en évidence par le témoignage suivant de Melle IDA BOOKMAN, de Marksville, Ont. Melle BOOKMAN dit: "Il me fait grandement plaisir de vous faire connaitre le bien que m'ont fait les Pilules Roses du Dr Williams. Ma santé était complètement brisée. J'étais si faible que je pouvais à peine faire le tour d'une chambre. J'étais très pâle, je n'avais aucun appétit et j'étais devenue maigre comme un squelette. J'étais sujette au battement de cœur, au vertige et à de violents maux de tête. Je fus soignée par deux médecins, pendant sept mois, mais sans le moindre succés. Je me décidai alors d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Avant d'avoir fini la deuxième boîte, mon état commença à s'améliorer sensiblement, et après la huitième boîte, j'avais recouvré ma santé d'autrefois et gagné 22 livres en poids. Un sentiment de reconnaissance bien naturel m'a portée à vous remercier de ce grand bienfait, espérant en outre que d'autres jeunes filles maladives auront recours au même remède.

Les Pilules Roses du Dr Williams ont rendu la force et la santé à plus de jeunes filles dont le sang était appauvri, que n'importe quel autre traitement. Il appartient aux mères de famille de leur faire prendre ce puissant tonique fortifiant au sortir de l'enfance. En vente chez tous les marchands, ou envoyées franc de port par la poste. Prix 50c la boîte, ou six boîtes pour $2.50.

S'adresser à la Compagnie des remédes WILLIAMS, BROCKVILLE, ONT.

Consultations gratuites.

Les personnes malades qui désireraient consulter nos médecins spécialistes, feront bien d'écrire pour notre blanc de questions Nous ne chargeons absolument rien pour les conseils donnés. Nos médecins soignent les hommes et les femmes également. La Cie Médicale Franco-Coloniale, propriétaire des Pilules de Longue Vie du Chemiste Bonard.

No. 202 Rue St Denis, Montréal, Que



AVIS

AVIS est par la présente donnée qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la présente Session par la Ville de Winnipeg pour une loi autorisant la dite Ville à utiliser et à rendre profitable le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, ainsi qu'à creuser, construire et entretenir tous les ouvrages nécessaires pour cet objet; à utiliser ce pouvoir d'eau pour les fins municipales; à faire les réglèments et les échelles de tarif, pour l'usage du dit, par toute personne ou corporation; de passer contrats pour la construction des ouvrages; d'acquérir par achat, expropriation, ou location, tout terrain ou autre propriété nécessaires pour les dits travaux où affectés par eux; et d'utiliser les pouvoirs actuellement en sa possesssion où qui pourront par la suite venir en sa possession comme corporation municipale, pour toutes et telles fins. Et que la dite loi auterise le Gouvernement Général du Canada à approuver le dit ouvrage sans réquérir obligation, pour la construction d'écluse ou autre travaux aux fins de navigation, et à donner pouvoir à la dite ville de transfer et céder à toute compagnie ou personne, tout ou partie des droits, franchises, et pouvoirs de la ville concernant la construction, la possession, la mise en operation et la location des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs pour les Requérants.

Daté Winnipeg, 29 Mars 1900.

"Reponse a M. J. Lamoureux"

Le MANITOBA de la semaine dernière publiait une lettre de M. Jos Lamoureux de St. Pierre adressée au rédacteur de "L'Echo de Manitoba."

On en pourrait déduire que cette lettre nous avait été adressée et que nous avions refusé de l'insérer.

En realité, nous n'avons jamais reçu le moindre mot de M. Lamoureux.

En ce qui nous concerne, notre réponse à M. Lamoureux sera courte. Nous avons simplement reproduit les paroles de M. Martin Jérome en Chambre à son égard, et si M. J. Lamonreux veut se donner la peine de consulter le FREE PRESS ou la TRIBUNE il verra que nous avons fidelement traduit.

M. Martin Jérôme, à qui nous avons communiqué la lettre de M. J. Lamoureux parue dans le MANITOBA, nous adresse la lettre suivante que nous reproduisons.

A M. Le redacteur de l'ECHO DE MANITOBA.

Winnipeg 14 Mai 1900.

MONSIEUR,

J'ai pris connaissance de la lettre de M. Lamoureux parue dans le MANITOBA du 9 Mai courant, M. Lamoureux perd son temps s'il prétend m'intimider. Je maintiens ce que j'ai dit à la chambre et pour le dire j'avais de sérieux motifs

M. J. Lamoureux, prétend-il nier qu'il s'est servi du nom d'un M. Napoléon Pamerlion 214 Block H. Winnipeg, dans une élection précedente au Fort Rouge Winnipeg ?

Si M. Lamoureux n'est pas satisfait de ceci et s'il veut de plus amples explications, je sus prêt à lui en fournir devant les tribunaux.

Votre tout dévoué,
MARTIN JEROME M. P P

A Paris.

Les élections municipales françaises, qui ont été faites, cette fois sur le terrain purement politique, ont été une victoire complète pour le parti nationaliste ou anti-republicain.

Ce résultat est un rude coup pour le gouvernement, car il prouve que la capitale est entièrement opposée à sa politique dans l'affaire Dreyfus qui a été le point sur lequel a tourné toute l'election à Paris.

Voici les résultats pour Paris: 7 republicains, 2 radicaux, 7 radicaux-socialistes, 12 nationalistes, 10 monarchistes.

Dans trente cas il n'y a pas eu de majorité absolue et un nouveau ballotage aura lieu dimanche prochain. Dans la plupart des cas, la balance des suffrages était en faveur des nationalistes.

La grande majorité des conseillers municipaux sortant étaient en faveur de Dreyfus. 42 d'entre eux avaient voté pour que le livre de M. Gohier.—L'Armée contre la Nation—fut placée dans la bibliothèque de la ville, et les Nationalistes les combattaient pour cette raison La ligne de la Patrie française, anti-dreyfusiste, a conduit toute la campagne.

Le résultat a été une complète surprise et la situation ressemble beaucoup à celle de 1888, alors que Boulanger balaya l'arène politique. C'est un triomphe pour le parti conduit par M. Paul Déroulède, le général Mercier et M. Cavaignac.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa. de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière.

NOUVELLES LOCALES.

M. Alfred Bleau St. Boniface à été nommé juge de paix.

La Société "La Gauloise" a changé de local. Le siège de la société se trouve maintenant 264 Fort Street. Au dessus de la fabrique de chocolat de M. Lyon.

De passage à Winnipeg cette semaine en route pour l'ouest, trois jeunes gens français qui viennent visiter nos prairies MM. D'Arneville de Seyne, et Michaelis.

D'après les derniers documents officiels la population de la ville de Winnipeg serait de 42,526 habitants, ce qui prouve un accroissement régulier et continue.

Dimanche dernier il y a eu une jolie exhibition à l'Académie Provencher de dessin et d'écriture. Le public a pu juger du progrès que les élèves ont fait sous l'habile direction des frères.

Dimanche après midi, à l'Ecole Ste Marie Winnipeg, reunion de la Société St. Jean-Baptiste en vue de la celebration du 24 Juin. Toutes les personnes de langue française sont invitées à assister à la réunion.

M. Alfred Vaudry de Lorette va incessament ouvrir une boucherie. C'est une heureuse idée qui fera plaisir aux gens de Lorette, car on sait combien il est difficile de se procurer de la viande fraiche à la campagne durant les mois d'été.

Lundi dernier à St. Norbert, il y a eu une course de chevaux pour le $\frac{5}{8}$ de mille entre le cheval de M. Alfred Vermette et celui de M. Baptiste Smith pour un enjeu de $75, le cheval de M. Alfred Vermette l'a emporté.

Le 30 mai prochain à l'Académie Provencher de St. Boniface il y aura une jolie séance donnée par les dames de St. Boniface au profit de la Cathédrale. Prix d'admission 75 et 50 cts.

Les examens de prix d'années ont commencé à l'Université de Manitoba. Parmi les candidats nous relevons pour le college de St. Boniface.

Jean Arpin, Gonzague Belanger, Hormisdas Hogue, Elzéar Beaupré, Allred Bernier, Alb. A. Dubuc, Jos. Lord, Joseph Magnan, Ad. Sabourin, L. Phillipe Beaubien, Jos Guay, Norbert Bellavance, Ant. Beliveau, Alex. Bertrand, D. Collin, Adj. Hogue, Alb. Laurendeau, Jos Levêque, Leo. Pambrun.

Parmi les candidats au diplome de médécin. M. J. Rocan; et M. Fortunat Lachance comme élève de première année.

Ci et La

En 1889, à l'Exposition de Paris, sur 186 jours d'ouverture, 86 ont donné entrée à un nombre de visiteurs compris entre 100,000 et 150,000; on a compté 19 jours où les entrées variaient de 150,000 à 200.000 et 250,000. Cinq jours exceptionnels: 5 ont livré passage à 250,000 et 300,000 personnes; 6 à 300,000 et 350,000; enfin 2 à 350,000 et 400,000. Les deux chiffres les plus considérables ont été réalisés le 2 octobre et le jour de la clôture définitive.

Au commencement du siècle, c'est-à-dire en 1801, il y avait seulement dans toute l'Australie 6,000 têtes de moutons et aujourd'hui, après 100 ans de travail, on en compte environ 100 millions.

En 1826, ce pays envoyait à Londres 600 balles de laine et en 1882, on a évalué à un million de balles le chiffre d'exportation des balles de laine. C'était à cette époque la production totale, à peu de chose près, des diverses colonies australiennes, sans compter le Cap et le Natal.

La production totale a été de 1,460,000 balles en 1899-90; 1,950,000 balles en 1894-95; et seulement de 1,655,000 en 1898-99.

Cette considérable diminution a été occasionnée par les fortes sécheresses de ces dernières années, par les diverses maladies du mouton et aussi par la baisse constante de la laine qui avait pas mal refroidi les productions



Vente aux encheres des terres d'Ecole du Manitoba

Avis public est par les présentes donné qu'une vente aux enchères des Terres d'Ecole. aura lieu aux endroits suivants de la Province de Manitoba, aux dates ci-dessous mentionnées, savoir.

Brandon, Vendredi, 1 juin 1900, à 1 p. m.
Virden, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Carberry, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Oak Lake, Mardi, 5 juin 1900, à 1. p.m.
McGregor, Mardi. 5 juin 1900, à 1 p.m.
Morden, Mardi. 5 juin, 1900 à 10 a. m.
Portage la Prairie, Mercredi, 6 juin 1900, à 10 a. m.
Miami, mercredi, 6 juin 1900, à 1 p. m.
Souris, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Gladstone, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Emerson, Vendredi, 8 juin, 1900, à 10 a. m.
Birtle, Lundi, 11 juin, 1900, à 10 a.m.
Minnedosa, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Crystal City, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Rapid City, Mercredi, 13 juin, 1900, à 1. p. m.
Killarney, Jeudi, 14 juin, 1900, à 1 p. m.
Boissevain, Samedi, 16, juin, 1900, à 10 a m.
Deloraine, Mardi, 19 juin, 1900, à 1 p. m.
Melita, Jeudi, 21, juin, 1900, à 1 p. m.
Baldur, Lundi, 25 Juin, 1900, à 1 p. m.
Holland, Mercredi, 27, juin, 1900, à 10 a. m.
Winnipeg, Vendredi, 29, juin, 1900, à 1 p. m.

NOTICE—L'heure de la vente devra concorder avec l'heure des chemins de fer locaux.

Les terrains mis en vente sont situés dans les parties les mieux habitées du Manitoba, avec bonnes facilités de chemins de fer et de marchés, et comprennent quelques unes des terres de culture les plus estimées de la Province. Les terres seront mises en vente par quart de section, excepté dans quelques cas où elles ont été divisées en lots; elles seront soumises à la mise à prix fixée sur les listes de vente.

Elles seront vendues sans égard pour les personnes qui pourraient les occuper illégalement, mais ces personnes, au cas où elles existeraient, auront droit à une période de trente jours après la vente, pour enlever leurs batisses et autres objets leur appartenant.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un dixième comptant, au jour de la vente, et la différence en neuf paiements égaux portant intérêt à six pour cent par année, et pour la balance restant due à chaque époque; exception sera faite, lorsque la terre est vendue par Subdivisions légales, ou par étendue moindre, au quel cas le paiement comptant au jour de la vente sera d'un cinquième et la différence payable en quatre paiements égaux portant intérêt au taux de 6 pour cent par année. Le second paiement sur le prix d'achat deviendra dû le 1er Novenbre 1901, de façon à permettre à l'acheteur de faire une récolte sur cette terre avant que le second paiement vienne a échéance; les autres paiements se feront annuellement a la même époque.

AVIS—Les paiements doivent être faits en monnaie courante.

Les Scrips et Warrants ne seront pas acceptés.

La liste des terres à vendre, avec tous les détails, peuvent être obtenues sur demande faite au secrétaire du Département de l'intérieur à Ottawa; ou à J. W. Greenway, inspecteur des Terres d'Ecole, Cristal City, Manitoba; ou à tout agent des Terres de la Puissance dans le Manitoba.

Par ordre,
PERLEY G. KEYES
Secrétaire.

Departement de l'interieur }
OTTAWA, 1 Mai, 1900. }

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" et dont le but sera d'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie? Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE.
Procureur pour les Requérants.
Janvier 11 1900.